



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de SAINT-HONORÉ

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2012-314

du

10 avril 2012

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit

date

24 janvier 2012

aléa

Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)

Prescrit
t

Les documents de référence sont :

Périmètre d'étude du PPRn prescrit en 2012 (cf. arrêté de prescription)

Consultable sur internet

Cartographie des aléas du PPRn prescrit en 2012

Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre d'étude du PPRn prescrit en 2012 (cf. arrêté de prescription)

Cartographie des aléas du PPRn prescrit en 2012	

9. Description des phénomènes d'inondation
La commune de Saint-Honoré est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.